

La Prud'homie des pêcheurs remet les pendules à l'heure

CORSE MATIN
20/09/2012

A la suite du communiqué de la municipalité publié dans nos colonnes sous le titre « Levée de boucliers des pêcheurs particuliers », la prud'homie des pêcheurs de Bonifacio a tenu à réagir : « Suite à l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2012, portant sur la réglementation de la pêche maritime de loisir dans la réserve naturelle des Bouches de Boni-

facio, il semblerait qu'on assiste à une polémique. La Prud'homie des patrons pêcheurs de Bonifacio a donc décidé de réagir au communiqué erroné du mardi 18 septembre et de s'exprimer une seule et unique fois. D'une part, la prud'homie des pêcheurs citée dans le communiqué n'a en aucune façon, ni participé, ni été conviée, à la réunion tenue

en mairie de Porto-Vecchio le 7 septembre dernier, ni revendiqué l'annulation de l'arrêté préfectoral. Parler de « socio-professionnels » et de nuisances au « développement économique » prête à confusion. D'autre part, le 9 mai et le 4 juin 2012, deux réunions de concertation ont eu lieu avec le sous-préfet, la Prud'homie des pêcheurs, le comité régional

des pêches, les associations (dont celles des plaisanciers constituées à l'époque), les municipalités, le parc marin, et la DTTM. Une Réunion de travail étant prévue à l'échéance de cet arrêté, en décembre, avec toutes les parties concernées, la Prud'homie communique qu'elle ne participera à aucune autre réunion que celle-ci ».